

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

COMMUNE DE LA CHAPELLE D'ABONDANCE

**CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance
du 03 septembre 2019**

Etaient présents : M. BENAND Laurent, Mme BENAND Maryse, M. BOVARD Jean, Mme BRESSOUD Yvonne, Mme CETTOUR Laurence, M. COMMAND Fabrice, M. CRUZ-MERMY Valéry, M. DAVID-CRUZ Gérald, M. GRILLET-MUNIER Fabrice, M. GRILLET-AUBERT André, M. MAXIT Bernard, M. VUARAND Marcel.

Etait absente : Mme MAXIT Carole.

M. DAVID-CRUZ Gérald a été nommé secrétaire.

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17.07.2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le maire précise que les documents nécessaires à la prise de décision sont mis à disposition des membres du conseil avant chaque séance.

2. Projet de modification simplifiée du PLU

M. le maire rappelle les dispositions évoquées lors du conseil municipal du 05.06.2019, et suivants, afin de rendre le le plan local d'urbanisme approuvé le 20.02.2019 davantage opérationnel. Ces modifications portent sur les points suivants :

- les dispositions du règlement écrit relatives au secteur de l'OAP n°2 (secteur 1AUHv-oap2), et notamment celles concernant la hauteur et la gestion de la pente, en vue d'améliorer l'opérationnalité de ce secteur,
- les dispositions des règlements écrit et graphique, et des Orientations d'Aménagement, relatives au secteur de l'OAP n°3, afin de permettre l'élargissement du périmètre de projet et une meilleure faisabilité du programme d'hébergement touristique prévu dans le cadre de l'OAP n°3, ainsi que la réalisation d'un ouvrage de stationnement public souterrain,
- les dispositions du règlement graphique, afin de rectifier une erreur matérielle.

Aussi, M. le maire propose de lancer, à présent, la procédure de « modification simplifiée n°1 » en intégrant deux dispositions supplémentaires dans le règlement écrit :

- afin de modifier la hauteur autorisée dans le secteur UHh, dans l'objectif de mieux prendre en compte la volumétrie des bâtiments existants sur la commune,
- afin de préciser la réglementation concernant les clôtures, actuellement trop vague pour une bonne application.

Le Conseil Municipal, après délibération :

FIXE les modalités de mise à disposition du public comme suit :

- o mise à disposition du 14 octobre 2019 au 14 novembre 2019 du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de La Chapelle d'Abondance et d'un registre permettant au public de faire ses observations :
 - en Mairie de La Chapelle d'Abondance, 18 Route de Savoie, 74360 La Chapelle d'Abondance,
ouverture au public :
 - le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 17 h 30
 - le jeudi de 9 h à 12 h
- o affichage, en Mairie de La Chapelle d'Abondance, d'un avis au public précisant l'objet, le lieu et heures où le public pourra faire ses observations,
- o publication de cet avis dans le Dauphiné Libéré

PRECISE que le projet de modification, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées seront mis à disposition du public

PORTERA ces modalités définies, à la connaissance du public, au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition.

NOTIFIERA pour information, avant la mise à disposition du public, le projet de modification aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme

INDIQUE qu'à l'issue de la mise à disposition, M. le maire présentera le bilan devant le Conseil Municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

M. le maire ajoute que cette procédure ne peut pas être appliquée pour les demandes (en référence celle concernant les parcelles 2347 et 2348 à la Panthiaz) visant à modifier une enveloppe urbaine de nature à modifier une zone agricole. En effet, une zone agricole ne peut pas être réduite même si cette réduction était compensée par un ajout d'une surface équivalente à un autre endroit.

3. Ecole

o Organisation du service cantine à la rentrée

M. le maire indique que le poste de Mme MONTMORIL Angélique a été reconduit pour la période scolaire 2019 / 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération :

PREND ACTE du renouvellement de contrat de Mme MONTMORIL Angélique sur la période scolaire 2019 / 2020

PRECISE que son traitement sera revalorisé

o Stage de Mme PERRET Marie

Le conseil municipal valide la demande de stage de Mme PERRET Marie, du 16 septembre au 04 octobre 2019, dans le cadre de son BTS diététique.

o Poste de Mme FOLLIET Sophie et titularisation

M. le maire indique que le CDD d'un an de Sophie FOLLIET a été reconduit le 02.09.2019 pour une durée d'un an.

Faisant suite à la demande de l'intéressée, il propose de lancer les démarches en vue de sa titularisation au grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, après délibération :

PREND ACTE du renouvellement de contrat de Mme FOLLIET Sophie du 31.08.2019 au 30.08.2020

VALIDE Le lancement des démarches en vue de sa titularisation au grade d'adjoint technique territorial

o Devis du terrain multisport

M. le maire présente les devis pour la fourniture et la pose d'un terrain multisport avec buts de hand-foot-basket et frontons.

Budget : 20 000 € TTC

	NERUAL	NOUANS SPORT
Matériel	11 600 €	18 560 €
Port	250 €	650 €
Total HT	11 850 €	19 210 €
TVA	2 370 €	3 842 €
Total TTC	14 220 €	23 052 €
Pose HT	8 500 €	9 500 €
Pose TTC	10 200 €	11 400 €
Total avec pose TTC	24 420 €	34 452 €
Références	Commer (53) Chaumont-Sur-Loire (41) Septmonts (02)	

Le Conseil Municipal, après délibération :

VALIDE le devis de la société NERUAL pour un montant de 24 420 € TTC avec pose

DIT que ce projet sera présenté à l'association des parents d'élèves pour avis avant de passer la commande

PROPOSE de solliciter la société NERUAL pour un devis concernant la maintenance de cet équipement

4. Devis pour les bureaux de contrôle (ancienne école, vestiaire + agrès)

	ECOLE MOYNAT	FREQUENCE	VESTIAIRES	ECLAIRAGE EXT.	FREQUENCE	AGRES	FREQUENCE	TOTAL TTC
SOCOTEC	384	NON PRECISE	552		NON PRECISE	105 x 9 = 945	NON PRECISE	1881
VERITAS	336	1 AN	258		1 AN	462	2 ANS	1056
ALPES CONTROLES	300	1 AN	205		1 AN	369	2 ANS	874

Le Conseil Municipal, après délibération :

VALIDE le devis de la société ALPES CONTROLES pour un montant de 874 € TTC

5. Associations

a. Mise à disposition de salles communales pour les associations

M. le maire expose les demandes des associations pour l'utilisation des locaux. L'utilisation de l'ancienne école par toutes les associations est privilégié par rapport au bâtiment multifonctionnel afin d'éviter les conflits d'usage avec l'école.

L'ancienne école est par ailleurs privilégiée pour déménager le ski club étant donné que le local qui leur est mis à disposition par la commune, au sous-sol de la mairie, devra être libéré pour des raisons de sécurité. Au sein de l'ancienne école, dans la partie RDC ouest, le ski club pourrait bénéficier d'un espace intérieur (ancienne classe), rangement, sanitaires et espace extérieur (préau couvert).

Le Conseil Municipal, après délibération,

VALIDE la mise à disposition des salles communales aux associations selon les modalités suivantes :

ASSOCIATION	JOUR	HEURE	ACTIVITE	Tarif 2019/2020	Salle
La Chapelle Loisirs	Mardi	16 h 45 / 18 h 15	Théâtre enfants	50 €/ mois	Ancienne école RDC Est Ancienne école
		18 h 30 / 19 h 30	Zumba adultes		
		19 h 30 / 20 h 30	Renforcement musculaire adulte		
	Mercredi	10 h 00 / 11 h 00	Eveil corporel enfant		
		11 h 00 / 12 h 00	Zumba kids		
		12 h 00 / 13 h 00	Zumba junior		
		13 h 30 / 14 h 30	Zumba strong		
Club des aînés	Mardi (automne et printemps)	16 h 30 / 18 h 00	Danse	30 € / mois	Ancienne école R + 1 Est
COUAC	Mercredi	8 h 30 / 10 h	Gymnastique adulte	30 € / mois	Ancienne école

DIT que tous les nouveaux créneaux doivent faire l'objet d'une demande officielle

b. Autres demandes de La Chapelle Loisirs

Demande	Décision O / N
Demande d'exonération des frais de location pour l'année 2018/2019	N
Local pour le stockage du matériel de théâtre	O
Subvention pour acquérir du matériel de psychomotricité si la salle de motricité ne leur était plus mis à disposition	N

c. Demande de subvention 2019 de AFCVA

Considérant la convention de partenariat 2017 - 2019 à travers laquelle la commune s'engage à assurer financièrement l'équilibre de fonctionnement des Gattions,

Le Conseil Municipal, après délibération :

DECIDE d'ocroyer une subvention d'un montant de 118 600 € pour équilibrer le budget de fonctionnement 2019 des Gattions.

DIT que cette subvention sera versée en 2 tranches :

90 % dès maintenant

Le solde (10 % maximum) à compter de la remise du compte - rendu financier et bilan officiels 2019 (AFCVA + gattions)

M. le maire propose de désigner deux conseillers municipaux pour participer au conseil d'administration de l'AFCVA. Gérald DAVID - CRUZ est volontaire.

6. Remontées mécaniques

o Nouvelle DSP 2019 / 2024

Les discussions sont en cours avec le délégataire pour la réalisation du nouveau contrat. Une rencontre aura lieu entre la commune et le délégataire vendredi 6 septembre à 9 h.

o Programme d'enneigement 2019

L'appel d'offre est en cours (2 lots) pour ces travaux est en cours.

Rappel de l'objectif : mise en fonctionnement simultané du réseau gravitaire et du réseau sur-pressé à Crêt Béni.

Montant prévisionnel des travaux	214 500.00 € HT
Montant sollicité au CD74	64 350.00 € HT

7. Vente et achat de terrain communal

Le Conseil Municipal, après délibération valide les prix de vente ci-dessous.

- Vente à Mme BOVARD Sandra

Parcelles	Lieu dit	Surface	Prix
B 1886 (division)	Crêt Magnin	232 m ²	80 € / m ²

- Achat à M BOVARD Michel

Parcelles	Lieu dit	Surface	Prix
B 1885 (division)	Crêt Magnin	11 m ²	80 € / m ²
B 1496 (division)			
B 2243 (division)			

8. Esquisses pour le projet de traversée du village (secteur Panthiaz)

M. le maire rappelle qu'une étude a été confiée au cabinet DEN HENGST pour la réalisation des esquisses du projet de sécurisation de la RD22 entre la Fruitière et la Ville du Nant.

Suite aux échanges entre les participants, les remarques retenues par le conseil pour faire évoluer le projet sont les suivantes :

- ajout d'un arrêt de bus supplémentaire de chaque côté de la RD22 au niveau du tronçon amont
- réduire l'emprise de la RD22 de 6.5 mètres à 6 mètres sur le tronçon amont.

M. le maire expose ensuite la demande des locataires de la résidence « les chalets de Marie ». Ces derniers souhaitent la mise en place provisoire d'un passage piétons donnant accès sur le parking de la télécabine de la Panthiaz ainsi qu'un signalement pour ralentir les véhicules dans l'attente de la concrétisation du projet de sécurisation sur ce tronçon.

Le conseil municipal propose à cet effet de :

- réaliser un plateau surélevé de ralentissement à ce niveau ainsi qu'au croisement entre la RD22 et la montée vers chez les Thoules (tronçon aval).
- limiter l'emprise de la RD22 dans ce virage
- rencontrer les riverains pour leur présenter le projet suite à la finalisation des esquisses

9. Divers

Vente du véhicule IZUZU (date d'immatriculation : 2004 ; 113 534 km) à MS auto (Thonon)

Le Conseil Municipal valide l'offre d'achat pour un montant de 1 500 € TTC

Pot de départ de M. LAVOYER (ONF) prévu le 04 octobre en présence des conseillers municipaux. Le conseil municipal propose d'organiser ce pot à la salle des fêtes municipale.

Tournage d'une série belge du 26 au 28.09 aux Aguillettes et sur le site de Bise

Le conseil municipal donne son accord pour le tournage sur le terrain communal.

Réfection de la voirie de la route de la Ville du Nant

Le chantier confié à l'entreprise COLAS a démarré le lundi 02.09.2019

Illuminations de Noël

Le choix des décorations sera réalisé en relation avec l'entreprise Degenève afin d'intégrer la faisabilité technique et le montant de la pose dans le projet.

M. CRUZ-MERMY Valery propose d'acheter de petites quantités pour permettre de renouveler régulièrement le stock.

Label « Villes et villages fleuris »

Visite du jury régional prévue le jeudi 05.09.2019 à 10 h 30.

Concours communal du fleurissement

Visite du jury le vendredi 06.09.2019

Coupes de bois

L'assemblée valide

- la mise en vente d'une coupe de très gros bois de 500 m³ sur la parcelle de forêt n°45 sur la base de la proposition de prix de l'ONF.
- La vente de bois scolytés à Bruno bois pour un montant de 7.50 € / m³.

Cérémonie de remise des médailles d'honneurs

M. le maire rappelle que 3 adjoints (M. Jean BOVARD, M. Valery CRUZ-MERMY et M. André GRILLET-AUBERT) recevront la médaille d'honneur d'argent récompensant plus de 20 années de mandat. Mme Eliane BRESSOUD recevra une médaille d'or pour plus de 41 années de service à la commune.

La cérémonie aura lieu fin septembre / début octobre en fonction de la disponibilité du nouveau sous-préfet ou autre invité officiel. Une soixantaine de personnes est attendue avec notamment tous le personnel, anciens employés et les élus.

La remise des médailles aura lieu vers 18 h, avant un repas.

Mise à jour de la matrice cadastrale de la commune

Un géomètre a été mis à disposition par les services du cadastre / domaine pour réaliser la mise à jour de la matrice cadastrale de la commune.

Bulletin municipal 2018

M. le maire invite les conseillers à proposer des articles sur les projets réalisés par la commune dès maintenant.

Bernard MAXIT,
Maire



Gérald DAVID-CRUZ
1^{er} adjoint, secrétaire

La Chapelle-d'Abondance, le

29 AOUT 2019



Téléphone 04 50 73 50 08
Télécopie 04 50 73 50 66
E-mail : mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr

Monsieur Bernard MAXIT
720 route des Frasses
Vers la Tour
74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la prochaine séance du conseil qui se tiendra le,

- **Mardi 03 septembre 2019 à 20 H 00 en mairie** -

En cas d'empêchement, nous vous prions de bien vouloir nous prévenir à l'avance.

Veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Bernard MAXIT



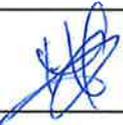
Ordre du Jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17.07.2019
2. Projet de modification simplifiée du PLU
3. Ecole
 - Organisation du service cantine à la rentrée
 - Devis du terrain multi-sport
4. Devis pour les bureaux de contrôle (ancienne école, vestiaire + agrès)
5. Associations
 - Mise à disposition de salles communales pour les associations
 - Demande de subvention 2019 de AFCVA
6. Remontées mécaniques
7. Vente et achat de terrain communal
8. Présentation des esquisses pour le projet de traversée routière (Panthiaz)
9. Divers

FEUILLE DE PRESENCE

Date de la réunion : 03.09.2019

OBJET : Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL		EMARGEMENT	INVITE	EMARGEMENT
MAXIT Bernard Maire	x			
DAVID-CRUZ Gérald Premier adjoint	x			
GRILLET-AUBERT André Deuxième adjoint	x			
BOVARD Jean Troisième adjoint	x			
CRUZ-MERMY Valéry Quatrième adjoint	x			
BENAND Maryse	x			
BENAND Laurent	x			
BRESSOUD Yvonne	x			
CETTOUR Laurence	x			
COMMAND Fabrice	x			
GRILLET-MUNIER Fabrice	x			
MAXIT Carole	x			
VUARAND Marcel	x		TSCHANN Denis Secrétaire de mairie	



POUVOIR

En cas de non disponibilité lors du prochain conseil municipal du 03 septembre 2019, je vous remercie de bien vouloir nous faire parvenir le document ci - dessous dûment rempli.

**Ce document est à nous transmettre en main propre au plus tard le 03 septembre 2019
aux jours et horaires d'ouverture de la mairie ou au moment du conseil de ce jour**

Mairie de la Chapelle d'Abondance, 18 route de Savoie

74360 LA CHAPELLE D'ABONDANCE

Je soussigné Mme / M. _____, conseiller(ère) municipal, donne pouvoir à Mme / M. _____, conseiller(ère) municipal, afin qu'il (elle) prenne part à toutes les délibérations lors du conseil municipal du 03 septembre 2019, émette tous votes et signe tous documents.

Fait à _____, le ___ / ___ / ___

Porter à la main « bon pour pouvoir » et signer

